

REGLEMENT TRJC PISTE DU DIMANCHE 29 AOÛT 2026



Article 1^{er}

Le Comité Cycliste de la Province Sud organise le samedi 29 Août à partir de 07h45, la 3^{ème} manche du TRJC 2026.

Article 2

Cette 3^{ème} manche dédiée à la « Piste » aura lieu sur le vélodrome de Magenta. Il sera important pour les compétiteurs d'être présents sur le vélodrome dès 07h45 pour pouvoir participer à l'échauffement qui aura lieu jusque 08h45.

Les épreuves débiteront à 09H00.

Article 3

Tous les concurrents ont l'obligation de participer à cette 3^{ème} manche TRJC avec des vélos de piste.

Article 4

Afin de permettre aux jeunes venus du BMX de se familiariser avec les vélos de piste, une journée découverte sera organisée à une date qui vous sera précisée dans les jours à venir.

Article 5

Les pilotes présents sur ce TRJC 2026 auront 3 épreuves à disputer :

- Une épreuve de sprint lancé
- Une épreuve de sprint départ arrêté
- Une épreuve d'endurance

Ces épreuves seront disputées sur des distances différentes en fonction des âges des participants.

Article 6

Cette journée est organisée avec la participation des pistards du CTE et du Pôle Espoir, permettant aux pilotes BMX d'avoir une bonne récupération entre les épreuves.

Article 7

Lors de chaque épreuve, des points répartis comme suit, seront distribués aux pilotes de chaque catégorie :

1^{er}) 50 Points, 2^{ème}) 45 Points, 3^{ème}) 40 Points, 4^{ème}) 35 Points, 5^{ème}) 32 Points, 6^{ème}) 30 Points, 7^{ème}) 28 Points, 8^{ème}) 25 Points, 9^{ème}) 22 Points, 10^{ème}) 20 Points.

Article 8

L'addition de ces points sur chaque épreuve seront additionnés pour donner le classement général de cette 3^{ème} journée TRJC, le vainqueur étant celui qui aura obtenu le plus de points.

Article 9

Cette journée « TRJC Piste » se terminera par la remise de récompenses

Le bureau directeur